

## Le + pour vous : votre tranquillité est assurée.

En cas de panne mécanique, Protexxio Garantie + prend le relais !

### ↘ Quels bénéfices pour vous ?

- Vous êtes à l'abri de dépenses imprévues de votre véhicule\*
- Votre mobilité est préservée grâce à une assistance dépannage-remorquage 24h/24 et 7j/7, sans franchise kilométrique\*
- Vous bénéficiez d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente jusqu'à 10 jours

### ↘ Quelles sont vos garanties ?

Protexxio Garantie + prend en charge, dans la limite des conditions décrites dans le document d'information consultable en fin de document

- Les frais de réparations (pièces et main d'oeuvre) et d'assistance en cas de panne mécanique, électrique et électronique de votre véhicule (y compris les ingrédients et la recherche de panne)
- La mise à disposition d'un véhicule de remplacement

### ↘ Contre quels risques êtes vous protégé ?

- En fonction de l'âge de votre véhicule lors de son achat, vous bénéficiez d'une couverture adaptée en cas de panne mécanique ainsi que d'une assistance routière à tout moment et pendant toute la durée de votre financement (cf tableau avec exemple de pièces couvertes)

\* Détail des conditions et limites de garantie dans la notice d'information disponible en point de vente .

Protexxio Garantie+ dont la souscription est facultative est un produit d'ICARE ASSURANCE : 93, rue nationale - 92100 Boulogne- Billancourt - France - Tél : 01 41 10 19 00 - S.A. au capital de 1 473 216 Euros - R.C.S. Nanterre B 327 061 339 - www.icare-service.com - ICARE ASSURANCE a confié la gestion de ce produit à ICARE : 93, rue nationale - 92100 Boulogne Billancourt - France - Tél : 01 41 10 19 00 - S.A. au capital de 1 067 850 Euros - RCS Nanterre B 378 491 690 - TVA FR 66 378 491 690 www.icare-service.com et de AXA Assistance France Assurances - Siège social : Le carat - 6 rue André Gide - 92320 Châtillon S.A. au capital de 24 099 560,20 euros - 451 392 724 RCS Nanterre Entreprises régies par le code des Assurances. Ce produit est proposé par BNP Paribas Personal Finance sous la marque Cetelem - S.A. au capital de 546 601 552 euros 542 097 902 RCS Paris - siège social : 1 Bd Haussmann 75009 Paris, N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr) ou COFICABAIL sous la marque Cetelem, S. A. au capital de 12 800 000 euros, R. C. S. Paris 399 181 924 – siège social : 1 Bd Haussmann 75009 Paris, N° ORIAS : 07 023 197 (www.orias.fr) , agissant en qualité de Sociétés de courtage d'assurances, sans obligation d'exclusivité, liste des entreprises d'assurances partenaires sur simple demande, Sociétés soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 .

## DÉCOUVREZ EN DÉTAIL QUELQUES PIÈCES COUVERTES PAR PROTEXXIO GARANTIE +

Pièces sous le capot	Véhicule de - de 5 ans	Véhicule de + de 5 ans
Moteur	●	●
Culasse, joints de culasse	●	●
Boîte de vitesses	●	●
Différentiel et pont	●	●
Transmission	●	●
Carters	●	●
Turbo Compresseur	●	●
Ingrédients	●	●
Démarreur, Alternateur	●	●
Maître cylindre de frein	●	●
Boîtiers électroniques moteur	●	
Composants électroniques	●	
Injecteurs et alimentation en carburant	●	
Vanne EGR ( réductions des émissions de gaz toxiques)	●	
Système d'embrayage sauf pièces d'usures	●	
Volant moteur	●	
Radiateurs (liquide de refroidissement huile et turbo)	●	
Compresseur de climatisation	●	
Évaporateur, condenseur, tuyaux de climatisation	●	
Boîtier électronique ABS	●	
Capteurs et faisceaux	●	

Habitacle et autres pièces	Véhicule de - de 5 ans	Véhicule de + de 5 ans
Combiné d'instruments, écrans et afficheurs d'informations	●	
Système de navigation, système audio et de téléphonie montée d'origine	●	
Calculateurs et modules électroniques d'habitacle	●	
Boîtiers électroniques de l'habitacle	●	
Équipements de chauffage et de climatisation	●	
Chauffage, pulseur	●	
Leve vitre, essuie vitre, toit ouvrant, fermeture centralisée	●	
Interrupteurs et commodos	●	
Airbag et prétensionneurs de ceinture	●	
Radar de recul	●	
Suspensions et trains roulants	●	
Direction	●	
Étriers de freins, canalisation	●	

# Assurance Panne mécanique

Document d'Information sur le produit d'assurance  
Compagnie : Icare Assurance, Axa assistance et Star Mobile Service  
Entreprises régies par le code des Assurances  
Produit : **PROTEXXIO GARANTIE PLUS (AUTO, MOTO et CAMPING CAR)**

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques de l'assuré. L'information complète sur ce produit se trouve dans la documentation précontractuelle et contractuelle.**

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance PROTEXXIO GARANTIE PLUS garantit le remboursement des dépenses de réparation du véhicule suite à une panne mécanique. Le contrat prévoit également des prestations d'assistance.



### Qu'est-ce qui est couvert ?

- Les dépenses de réparation du véhicule suite à panne mécanique : c'est-à-dire la défaillance thermique, hydraulique, électrique ou électronique fortuite d'une pièce ou d'un organe mécanique garanti imputable à une cause interne autre que l'usure ou la dégradation normale.
  - Les prestations d'assistance :
    - En cas d'immobilisation du véhicule : dépannage-remorquage du véhicule,
    - En cas d'indisponibilité (> 24 heures) du véhicule liée à une panne : frais d'hébergement, de liaison, de poursuite de voyage ou de retour au domicile et véhicule de remplacement.
- En plus pour les camping-cars :
- Les dépenses de réparation de la cellule (pour les véhicules de moins de 7 ans et 150 000 km),
  - Les prestations d'assistance à la cellule afin d'aider et de dépanner à distance le client.

Plafonds de prise en charge par sinistre sur les garanties de base :

En cas de panne mécanique :

La valeur de remplacement du véhicule à dire d'expert maximum,  
En cas de défaillance électronique de confort : 1000 Euros maximum /sinistre,

Un abattement sur la prise en charge du coût des pièces à partir de 100 000 km (à partir de 35 000 km pour les motocyclettes).

Pour l'assistance :

Dépannage remorquage

Soit transport jusqu'au domicile ou jusqu'à la destination initialement prévue.

Et, éventuellement, hébergement : 300 euros/sinistre,

Soit Véhicule de remplacement : catégorie équivalente à concurrence de 10 jours ou maximum ou 370 euros TTC par sinistre,

Pour les motocyclettes et les camping-cars : Véhicule de remplacement catégorie B pendant 5 jours maximum ou d'un coût de 220 euros TTC par sinistre.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Pour les automobiles :

- × Les automobiles d'un poids total supérieur à 3,5 tonnes,
- × Les automobiles ne nécessitant pas un permis de conduire B pour leur conduite,
- × Les automobiles d'un prix d'achat supérieur à 100 000 euros pour un véhicule neuf et à 55 000 euros pour un véhicule d'occasion.

Pour les motocyclettes :

- × Les motocyclettes d'une cylindrée inférieure à 125 cm<sup>3</sup>,
- × Les motocyclettes de plus de 3 mois.

Pour les camping-cars :

- × Les camping-car d'un poids total supérieur à 6 tonnes,
- × Les camping-car neufs d'un prix d'achat supérieur à 300 000 euros TTC ou les camping-cars d'occasion supérieur à 200 000 euros TTC.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat sont:

- ! Les dépenses non liées à une panne mécanique,
- ! Les dépenses dues à l'usure ou la dégradation normale,
- ! Les dépenses dues à une négligence du bénéficiaire,
- ! Les dépenses engagées sans accord préalable de l'assureur,
- ! L'usage anormal du véhicule,
- ! Les interventions couvertes au titre de la garantie légale ou conventionnelle du constructeur, du vendeur ou du précédent réparateur,
- ! Les véhicules de location ou affecté au transport de personnes et marchandises à titre onéreux,
- ! Les véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification,
- ! Les véhicules électriques,
- ! Les véhicules homologués CE à titre individuel ou isolé,
- ! Les véhicules commercialisés à moins de 300 exemplaires par an en France,



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties d'assurance s'appliquent en France métropolitaine ainsi que dans les pays non barrés ni suspendus de la carte verte à l'exclusion des territoires suivants: **Corée du Nord et Iran.**



## Quelles sont mes obligations ?

- ↳ Répondre avec exactitude aux conditions prévues dans la demande d'adhésion sous peine de nullité du contrat.
- ↳ Payer la prime d'assurance
- ↳ Demander un accord préalable à toutes dépenses auprès de l'assureur.
- ↳ Entretien du véhicule dans le respect des préconisations du constructeur.
- ↳ Agir en tenant compte des voyants ou message d'alerte ou d'urgence du tableau de bord.
- ↳ Pour les Camping-cars : Faire procéder tous les ans aux contrôles d'étanchéité prévu par le constructeur.
- ↳ Pour l'assistance : le bénéficiaire ou son entourage doit obtenir l'accord préalable d'AXA Assistance pour l'organisation des prestations garanties.
- ↳ Restituer impérativement le véhicule de remplacement à l'agence de location où il a été mis à disposition ;
- ↳ Remplir toutes les conditions requises par les sociétés de location de véhicule



## Quand et comment dois-je payer ?

La cotisation est payable par prélèvement bancaire mensuel commun à celui du financement automobile à l'ordre de BNP Paribas Personal Finance. Le 1er prélèvement est mis en place à la souscription.



## A quel moment le contrat commence t-il et à quel moment prend il fin ?

- ↳ Le contrat commence, en fonction de l'option choisie, à la plus tardive des trois dates suivantes : - à la date de livraison du véhicule objet du financement ; - ou à la date d'expiration de la garantie constructeur ou par le garage vendeur ; - ou pour les automobiles et les camping-cars , à la date d'expiration du délai de carence correspondant à l'option choisie (respectivement 6, 12, 18, 24 ou 36 mois).
- ↳ Les garanties prennent fin : à la date à laquelle le contrat de financement est totalement remboursé quelle qu'en soit la cause ; en cas de vente ou de destruction ou de vol du véhicule objet du financement ; en cas de résiliation du contrat demandée par vous.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée BNP Paribas Personal Finance à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'adhésion.  
La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant l'envoi du courrier de résiliation.